

Image not found or type unknown



## ma fille a adhere à un club de lecture

Par **megyoyo**, le **17/05/2011** à **15:04**

bonjour

ma fille agée de 20 ans lyceenne et vivant donc sous mon toit, a été démarchée dans un centre commercial pour s'abonner à un club littéraire (ce n'est pas celui que tout le monde connaît FL!), or cette personne a attendu de faire signer l'adhésion pour réclamer de l'argent sachant que le livre sera expédié sous environ 15 jours, sa camarade qui elle aussi s'est abonnée a sorti sa carte bleu pour payer! or sur le bulletin d'adhésion il n'est pas stipulé de droit de rétractation sauf qu'elle est tenue de commander au moins 5 livres avant de résilier! ma question est de savoir si réellement c'est une adhésion abusive ou non  
merci de votre réponse